

Francis NOURY
27 rue du Bouquet
23500 FELLETIN

Felletin, le 27 mars 2021

claudenoury@orange.fr

J'ai souhaité participer au plan prévisionnel des énergies renouvelables pour dire tout le mal que je pense de l'éolien. Il coche trop de mauvaises cases.

Le Département de la Creuse n'a guère de sources de revenus. Le tourisme est essentiel à son économie. En détruisant ses paysages on affecte gravement, et de manière irréversible son attractivité et une partie non négligeable de ses ressources.

De surcroît le prix de l'immobilier va s'effondrer inexorablement.

Le Département de la Creuse, avec ses sept barrages hydroélectriques et ses panneaux photovoltaïques est dans le top dix des Départements français producteurs d'électricité (hors départements "nucléaires"). Il n'a pas à rougir de sa contribution à la production.

Les éoliennes, *qui coutent un pognon de dingue*, génèrent moins de 2% de l'électricité produite en France. Elles ne fournissent de l'électricité que cinq heures par jour. Leurs KWh sont extrêmement coûteux. Donc elles sont totalement inutiles. Pour compenser leur fonctionnement aléatoire il faut recréer des centrales à charbon émettrices de CO2 en abondance. Un comble. Du délire.

On a vu le Président Macron, lui-même, manquer singulièrement d'enthousiasme pour l'éolien lors d'un débat télévisé.

Les malheureux propriétaires du terrain d'accueil qui se laisseraient tenter (individus ou collectivités) doivent être prévenus des risques insensés qu'ils prennent en signant un contrat avec des industriels : après quinze/vingt ans de fonctionnement, l'éolienne, comme toute mécanique, sera atteinte de vétusté, d'usure. Pas plus qu'on ne répare une voiture en fin de vie, on ne réparera une éolienne HS. L'aimable société qui l'aura implanté se déclarera en cessation de paiement. La machine deviendra ainsi une friche industrielle, à la charge du propriétaire du terrain, à qui on demandera de la faire déconstruire (y compris le monstrueux socle en béton armé) par une société agréée. Actuellement la facture est de huit cent cinquante mille euros... Pour une machine... Aucune assurance ne couvre ce risque !...

Le Président de l'Assemblée des départements de France, monsieur Bussereau écrit : **"il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine"**. Espérons qu'il soit entendu.